

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Edition 2014 de l'événement littéraire « Clameur(s) » - Demandes de subventions

Madame Martin au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Forte de l'impact de la première édition de l'événement littéraire « Clameur(s) » qui s'est déroulé du 6 au 9 juin 2013, la Ville, via son réseau de bibliothèques qui met en œuvre le projet, élabore actuellement l'édition 2014 qui se déroulera du 13 au 15 juin.

Elle poursuit un triple objectif : développer les publics du livre et de la lecture, valoriser tous les acteurs du livre (auteurs, éditeurs, libraires, associations, bibliothèques) et faire découvrir la littérature contemporaine comme témoin et acteur du monde actuel. Lors de la première édition, le professionnalisme et la mobilisation de l'équipe projet a contribué à une très bonne implication des libraires et partenaires associatifs. La programmation a donné la parole à des auteurs singuliers, autour de thématiques liées à l'histoire et aux conflits.

Pour cette deuxième édition, la programmation sera structurée autour d'une thématique plus inclusive qui touche à l'intime et à l'universel, les familles, pour une approche à la fois littéraire et sociétale. Afin de capter un public plus large, la Ville s'attachera à développer de nouveaux partenariats. Ainsi, les associations participant régulièrement ou ponctuellement à la vie du livre, seront sollicitées par le biais d'un appel à projets. Elles contribueront ainsi à la manifestation par des spectacles, des « interventions » de lecture dans l'espace public, des ateliers d'écriture etc.

Les librairies dijonnaises, quant à elles, organiseront la « librairie éphémère », lieu de vente et de dédicace.

Il est proposé de demander des subventions auprès de la Région Bourgogne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Centre National du Livre pour soutenir cette initiative de la Ville.

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élève à 73 000 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de l'organisation de l'édition 2014 de l'événement littéraire « Clameurs », dans les conditions proposées ;

2 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette manifestation, notamment auprès de la Région Bourgogne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Centre National du Livre ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ